

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/316daaee-4a03-46a9-978f-f77bcfb06e51>

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse consultable sur internet, en texte intégral.**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Allix Nathan](#)

Date de soutenance : 09-07-2020

Directeur(s) de thèse : [Leveneur Laurent](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2](#)

Ecole doctorale : [École doctorale de droit privé \(Paris\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Droit privé

Classification : Droit

Mots-clés libres : Amende civile, Dommages et intérêts punitifs, Responsabilité civile, Sanction, Astreinte, Clause pénale, Amende administrative, Responsabilité pénale, Amende pénale, Principes directeurs du droit pénal

Mots-clés :

- Dommages-intérêts - France
- Responsabilité civile - France
- Responsabilité pénale - France


Résumé : Les sanctions pécuniaires civiles soulèvent des difficultés variables selon la catégorie de sanction considérée. Les astreintes et les clauses pénales bénéficient d'un ancrage dans le système juridique français et n'aboutissent pas à une remise en cause de la cohérence de ce système. À l'inverse, les dommages et intérêts punitifs, en droit prospectif, et les amendes civiles mettent à mal la cohérence du droit civil. Le rattachement de ces sanctions à la branche civile de la responsabilité est largement artificiel, ce qui s'explique par les objectifs pratiques de leur développement. En effet, le recours aux amendes civiles ou aux dommages et intérêts punitifs s'est révélé nécessaire en raison des insuffisances des autres sanctions répressives ainsi qu'en raison de l'inadéquation des principales alternatives. Les mérites pratiques des sanctions pécuniaires civiles ne doivent toutefois pas être exagérés. La soumission d'une part de ces sanctions aux principes directeurs du droit pénal conduit à encadrer leur recours. En particulier, les principes de légalité et de proportionnalité des délits et des peines retirent à ces sanctions une part de la souplesse que leur accorde certains écrits qui leur sont consacrés. Par ailleurs, l'étude du régime général des amendes civiles et des dommages et intérêts punitifs a été en partie délaissé. Si un régime commun peut émerger sous un angle substantiel, d'un point de vue procédural, les caractéristiques spécifiques des sanctions étudiées interdisent de procéder à une approche commune. Ces différences, tant en ce qui concerne la cohérence que l'efficacité, paraissent amener à préférer les amendes civiles aux dommages et intérêts punitifs.

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine :  star
Identifiant : 2020PA020062
Type de ressource : Thèse